

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 72 42 22
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2022-12-28

Rennes, le 28/12/2022

Objet : Fermeture de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 02 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
Considérant le risque d'effondrement de berge, bief de Caradec ;
Considérant que cette éboulement est de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

La circulation des véhicules à moteur, de l'écluse 37 de Caradec à l'écluse 38 du Rouvray est interdite.

Du 28/12/2022 jusqu'à nouvel avis

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en Régie (cf.plan).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes des Forges de Lanouée et de Guégon.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et
développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture chemin de halage à la circulation des véhicules à moteur bief Caradec

 Fermeture

